

06/06/2012



Conseil de sécurité
SC/10665
AFR/2400

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

DÉCLARATION À LA PRESSE DU CONSEIL DE SÉCURITÉ SUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

On trouvera ci-après le texte de la déclaration à la presse faite aujourd'hui par le Président du Conseil de sécurité pour le mois de juin, M. Li Baodong (Chine):

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu l'exposé général fait par Mme Vogt, Représentante spéciale du Secrétaire général, sur les travaux du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA). Ils se sont félicités du rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et les activités du BINUCA daté du 29 mai 2012 (S/2012/374).

Les membres du Conseil de sécurité ont salué les efforts déployés par le Gouvernement concernant l'engagement d'un dialogue politique le 15 mai 2012 et se sont déclarés préoccupés par l'absence de consensus à propos de la réforme du Code électoral. Ils ont instamment demandé au Gouvernement de poursuivre le dialogue de façon ouverte, avec la participation de l'opposition, quasiment absente des institutions démocratiques, et de la société civile. Ils ont encouragé l'ensemble des parties prenantes à œuvrer en faveur de la réconciliation nationale.

Les membres du Conseil de sécurité se sont déclarés extrêmement préoccupés par la recrudescence des violations des droits de l'homme commises par les forces de défense et de sécurité, notamment les arrestations arbitraires, les détentions illégales et les exactions, dont le harcèlement, dans la zone contrôlée par les groupes armés dont il a été fait état. Ils ont appelé le Gouvernement à enquêter sur ces violations et à en traduire les responsables en justice et à assurer le plein respect de la loi et des droits de l'homme, y compris la liberté de la presse.

Les membres du Conseil de sécurité sont demeurés préoccupés par la situation humanitaire en République centrafricaine, notamment la sécurité des réfugiés, des personnes déplacées et du personnel humanitaire, et ont appelé toutes les parties à respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme et du droit des réfugiés. Ils ont encouragé l'ensemble des parties prenantes à jouer un rôle actif dans la prévention des violations des droits de l'homme, notamment en mettant en œuvre les recommandations du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants dans les conflits armés. Ils ont encouragé les États Membres à contribuer à l'appel global pour la République centrafricaine lancé en janvier 2012 par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Les membres du Conseil ont constaté avec satisfaction que les efforts de la force tripartite mise en place par la République centrafricaine, le Tchad et le Soudan avaient amélioré la sécurité dans la région frontalière du nord-est. Ils ont déploré le décès de 11 soldats à Am Dafok le 18 avril 2012. Ils se sont félicités des efforts qui se poursuivent en coordination avec l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et les partenaires internationaux pour mettre un terme à la menace régionale que pose l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), et notamment de l'arrestation et de la reddition de plusieurs hauts dirigeants de cette armée et ont noté avec satisfaction la capture de Caesar Acellam le 12 mai 2012. Ils se sont félicités des efforts déployés par le BINUCA, en collaboration avec le Gouvernement centrafricain et autres acteurs des Nations Unies dans la région, pour encourager la désertion des combattants de la LRA et des personnes enlevées par cette dernière et soutenir le rapatriement et la réintégration de ceux qui quittent ses rangs. Ils ont souligné à quel point il importait d'adopter une approche globale pour trouver une solution durable à la menace que représentait la LRA.

Les membres du Conseil de sécurité sont demeurés préoccupés, en dépit de certaines améliorations récentes, par la situation en matière de sécurité en République centrafricaine. Ils ont noté que l'opération menée de concert avec le Tchad avait permis de déloger le FPR de son fief mais causé la dispersion de ses membres, qui représentaient eux-mêmes une menace pour la population. Ils ont encouragé le Gouvernement à renforcer la présence de l'administration et des forces de sécurité, en particulier pour consolider la présence des Forces armées centrafricaines dans l'ensemble du pays en préparation d'un retrait progressif de la MICOPAX (Mission de consolidation de la paix en Centrafrique). Ils ont réaffirmé qu'il importait que les pays de la sous-région continuent

d'apporter leur soutien pour assurer la stabilité ultérieure de la République centrafricaine. Ils ont souligné qu'il convenait de mettre en œuvre sans tarder la réforme du secteur de la sécurité et encouragé le Gouvernement à continuer d'élaborer les stratégies sous-sectorielles de cette réforme prévues dans la feuille de route approuvée en février, avec l'aide du BINUCA et d'autres acteurs pertinents des Nations Unies. Ils ont rappelé les efforts déjà menés à cet égard par les partenaires internationaux. Ils ont également appelé le Gouvernement centrafricain à faire des progrès rapides en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption.

Les membres du Conseil de sécurité ont pris note de l'engagement pris par le Gouvernement en juin 2011 de poursuivre le processus de désarmement, démobilisation et réintégration. Ils se sont félicités de l'annonce de la dissolution de l'Armée populaire pour la restauration de la république et de la démocratie (APRD) le 17 mai 2012 et de la démobilisation et du désarmement progressifs de presque 6 500 ex-combattants dans le nord-ouest du pays. Ils ont encouragé les autorités centrafricaines à promouvoir un climat permettant de mener à bien le processus de désarmement, démobilisation et réintégration tout en continuant à mobiliser l'appui de la communauté internationale. Ils ont souligné la nécessité pour le Gouvernement centrafricain de conclure un accord de paix avec la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP).

Les membres du Conseil de sécurité se sont félicités de la participation active du Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, M. Jan Grauls, et ont encouragé la formation à continuer de coordonner les efforts de la communauté internationale.

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel